



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

SOMMAIRE

1. Introduction
2. Les éléments de contexte
 - 2.1 Le contexte macro-économique
 - 2.2 Le contexte national
3. La politique sociale
 - 3.1 Les aides aux personnes et familles en difficulté
 - 3.2 Les actions en direction des seniors
 - 3.3 La permanence action sociale
4. Les perspectives 2024
 - 4.1 Les actions à poursuivre
 - 4.1.1. Pour les personnes en difficulté
 - 4.1.2. Pour les seniors
 - 4.2 Les recettes du C.C.A.S

1. Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB). Les collectivités ayant opté pour le référentiel budgétaire M57 doivent appliquer l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales et tenir ce DOB dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Ce document présente donc le Rapport d'Orientation Budgétaire du centre communal d'action sociale de la ville d'Épernon pour l'exercice à venir. Il constitue une base essentielle pour l'élaboration du budget, en accord avec les principes de transparence et de responsabilité financière.

2. Les éléments de contexte

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation du budget 2024 s'inscrit dans une conjoncture économique et financière particulièrement contrainte pour la ville qui est le principal financeur du CCAS.

2.1 Le contexte macro-économique

L'économie mondiale traverse une période d'incertitude avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Pour 2023, les prévisions tablent sur une croissance de 2,1 %, en recul par rapport à l'année précédente.

Les pays émergents, hors grandes puissances, semblent être les plus touchés avec une croissance estimée à 2,9 %, en baisse par rapport à l'année précédente. L'emploi, souvent considéré comme un rempart contre la pauvreté, est mis à mal par ce ralentissement. Toutefois, il est important de rappeler que ces tendances ne sont pas gravées dans le marbre et peuvent être inversées avec des efforts concertés.

Un autre défi majeur est le durcissement des conditions de crédit. De nombreux pays émergents se voient désormais privés d'accès aux marchés financiers internationaux, ce qui complique leur situation, surtout pour ceux déjà en situation financière précaire.

Les pays à faible revenu sont dans une situation particulièrement délicate. Beaucoup d'entre eux pourraient voir leur revenu par habitant en 2024 inférieur à celui de 2019. De plus, la montée des taux d'intérêt, notamment aux États-Unis, pèse lourdement sur ces économies, augmentant le risque de crises financières.

En ce qui concerne l'inflation, elle sera plus forte que prévu, et, côté BCE, plus durable, l'institution ne voyant pas de retour à sa cible statutaire de 2,00% avant 2025, voire 2026. Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix. L'ampleur de la restriction monétaire peut se mesurer au recul de la masse monétaire entre 2021 et 2023 (taux de variation annuel).

Ainsi, en janvier 2021, la masse monétaire avait crû de près de 26% aux États-Unis par rapport à janvier 2020 (soutien monétaire dans le cadre de la pandémie de COVID-19). En août 2023, la masse monétaire américaine a diminué de 3,67% par rapport à août 2022. L'inflation a nettement reflué en 2023 par rapport à ses pics de 2022, tant aux États-Unis où elle tend vers 3,7% en août 2023 qu'en zone Euro où elle est descendue à 5,2% en août 2023 – avec de fortes disparités selon les États membres.

Ces résultats ont été obtenus dans les deux zones monétaires au prix :

- d'une hausse des taux directeurs, le taux de refinancement de la BCE atteignant des plus hauts historiques ;
- d'une réduction du bilan, par l'arrêt définitif des réinvestissements des actifs acquis au cours des différents assouplissements quantitatifs (rachats massifs de la dette publique par la banque centrale), en dehors des rachats liés à la pandémie, épargnés jusqu'en 2024).

À l'exception de la Banque du Japon qui a conservé une politique monétaire accommodante, toutes les banques centrales, y compris la Banque nationale suisse, ont augmenté brutalement leurs taux directeurs sur les deux derniers exercices.

Cette restriction monétaire s'est ressentie sur l'ensemble de la courbe des taux : les taux courts ont augmenté au rythme des annonces des banques centrales, quand les taux longs étaient impactés par le retrait massif de liquidités des banques centrales. Les pentes se sont progressivement dégradées, jusqu'à atteindre un plus bas historique en début d'été 2023.

En zone Euro, les prévisions d'inflation restent élevées, et d'autant plus que l'Union Européenne est pleinement engagée dans le plan Next Generation EU. La mise en œuvre de politiques volontaristes en matière environnementale (au-delà de la seule réduction des émissions de CO₂) aura nécessairement un effet prix à moyen terme, que ce soit sur l'alimentation (Plan « de la ferme à l'assiette »), sur l'énergie ou sur l'industrie (taxe carbone aux frontières). La BCE n'est donc pas nécessairement au bout de ses hausses

de taux directeurs, d'autant qu'avec une inflation supérieure à 5,0% alors que le taux de refinancement n'est « que » de 4,50%, le taux réel demeure négatif en zone Euro. Les prochaines décisions de la BCE seront donc à surveiller de près en 2024.

2.2 Le contexte national

L'économie française devrait connaître une croissance du PIB de 0,9 % en 2023, soutenue par une croissance robuste au premier semestre.

Toutefois, des défis tels que la hausse des prix de l'énergie et une demande mondiale réduite pourraient ralentir la croissance à 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. L'inflation, après avoir atteint un sommet en 2023, devrait reculer pour se stabiliser à 4,5 % d'ici la fin de l'année, avec une prévision de retour à 2 % en 2025.

Enfin, le taux d'endettement public de la France devrait se maintenir à environ 110 % du PIB en 2025, un chiffre nettement supérieur à la moyenne de la zone euro.

L'économie française a montré des signes de résilience malgré un contexte international peu favorable. Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels (en tenant compte de l'inflation).

Les entreprises, quant à elles, maintiendraient une situation stable avec un taux de marge légèrement supérieur à celui d'avant la crise COVID.

Par ailleurs, l'inflation, influencée par les fluctuations des prix de l'énergie, devrait suivre une trajectoire baissière. Enfin, les tensions sur les prix des matières premières, bien que présentes, sont différentes des chocs précédents, notamment ceux liés à l'invasion russe en Ukraine.

Pour ce qui est du taux de chômage :

- Il a légèrement augmenté au deuxième trimestre 2023 malgré une croissance positive du PIB et de l'emploi. Cette hausse est due à une augmentation plus forte que prévu de la population active. Elle est également attribuée à une réaction retardée de l'emploi face au ralentissement antérieur de l'activité.
- Le taux de chômage, qui était de 7,2 % au deuxième trimestre 2023, augmenterait progressivement pour atteindre 7,8 % à la fin de 2025. Ce niveau de chômage en 2025 serait toutefois inférieur à celui observé avant la crise COVID

3. La politique sociale

Le centre communal d'action sociale d'Épernon s'attache principalement à mettre en œuvre la politique sociale de la ville que ce soit de l'action sociale en direction des personnes ou de l'animation sociale.

Il est le premier service de proximité proposant un accueil, un accompagnement dans les démarches et un relai avec les organismes sociaux.

A Epernon, ce sont essentiellement les personnes et familles en situation de précarité ou de difficulté sociale et les personnes âgées qui en bénéficient.

3.1 Les aides aux personnes et familles en difficulté

Le CCAS a répondu aux situations urgentes pour lesquelles il a été sollicité par des :

- **Secours exceptionnels**
3 048,39 € ont été attribués en 2023 pour 8 dossiers CASEL (Coordination de l'Action Sociale d'Eure-et-Loir) présentés par les assistantes sociales.
En 2022 : 2 541,32 € pour 11 dossiers
- **Aides alimentaires**
3 600,00 € ont été distribués en bons de 15 €, soit 240 bons
En 2022 : 5 190 €

3.2 Les actions en direction des seniors

- **Goûter en octobre : 1 617,68 €**
Comprenant le traiteur et l'animation pour 125 participants
- **Animations autres dans le cadre de la semaine bleue : 188,60 €**
(41 places de cinéma à 4,60 €)
- **Spectacle « Cabaret célébrations » le 21.12.2023 : 4 332,22 €**
- **Paniers gourmands ou bons d'achat pour Noël : 5 016 €**
Dont 25 paniers distribués x 33 € = 825 € et 127 fédébons à 33 € = 4 191 €

Soit un total de : 11 154,50 €

3.3 La permanence action sociale

Pour répondre au mieux aux besoins de la population, l'élue en charge de l'action sociale assure une permanence en mairie les lundis et samedis matin.

Elle accueille et accompagne les publics en situation de précarité.

Elle est à leur écoute, les conseille et les oriente vers les institutions et organismes publics habilités à évaluer la situation de ces personnes : assistantes sociales du conseil départemental d'Eure et Loir, Maison Départementale de l'Autonomie, bailleurs sociaux, associations locales à caractère social.

Elle assure également le suivi des dossiers de demande de logement et assiste aux commissions d'attribution de logement.

4. Perspectives pour 2024

4.1 Les actions à poursuivre

Le centre communal d'action sociale joue un rôle primordial en matière d'aide sociale. Il agit en étroite collaboration avec des partenaires publics et privés de l'action sociale. Il apporte ainsi son soutien auprès des sparnoniens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Pour l'année 2024, il souhaite poursuivre et développer sa politique en faveur des aides et des actions proposées aux seniors, aux personnes isolées et aux familles les plus démunies.

4.1.1 Pour les personnes en difficulté

- Paiement de factures (eau, électricité, gaz, restauration scolaire, accueil périscolaire maternel et primaire, ALSH, séjours de vacances, déménagements, frais d'obsèques...)
- Participation au paiement de loyers pour les personnes en difficultés transitoires
- Prise en charge de nuits d'hôtel ou hébergement pour les personnes se trouvant à la rue suite à des violences conjugales ou de ruptures familiales ou dans l'impossibilité temporaire de rester dans le logement (incendie, inondations ...)
- Aide exceptionnelle aux frais d'étude d'enfants
- Aide exceptionnelle aux frais dentaires (prothèse en particulier), prothèse auditive
- Frais d'expertise médicale pour procédure de mise sous tutelle ou honoraires de suivi psychiatrique

Pour obtenir l'une de ces aides, il est nécessaire de rencontrer au préalable une assistante sociale du Conseil Départemental afin de monter un dossier CASEL qui sera ensuite présenté aux membres du conseil d'administration.

Les assistantes sociales assurent une permanence le jeudi matin à la PMI rue de la Gare.

- Participation financière de 3,50 € par repas, accordée aux personnes bénéficiant du portage de repas à domicile, sur deux critères : être sparnonien et non imposable (356 personnes en 2023 pour un montant de 1 246 €)
- Aide alimentaire en direction des personnes quel que soit leur âge par le biais de bons alimentaires d'une valeur unitaire de 15 € (en partenariat avec Proxi Services et Cocci Market)
- Paniers gourmands et bons d'achat offerts en fin d'année, aux seniors de plus de 65 ans et non imposables, sont également considérés comme de l'aide alimentaire
- Renforcement du travail de coordination sociale

- Soutien au service de l'action sociale du Conseil Départemental dans le déploiement régulier d'actions numériques (ateliers de sensibilisation à l'outil et ateliers internet thématiques) par la mise à disposition de la salle de vie communautaire de la résidence seniors
- Maintien du lien avec les associations locales à caractère social : ADMR, SSIAD, Accueil et Dialogue, Action Emploi, Centre de soins du Prieuré Saint Thomas, Club des Bons Amis, Secours Catholique, APF France Handicap, UDAF
- Maintien du lien avec les institutions telles que le Foyer d'Accueil Chartrain, France Victimes 28, Mission Locale, le Relais Emploi, le Relais Jeunes

4.1.2 Pour les seniors

- Animations de lien social à la salle de vie communautaire « Les Fontaines » pour les locataires de la résidence des Fontaines et du Cheval Blanc
- Encouragement à la pratique culturelle et élargissement du champ de leurs intérêts culturels ou de loisirs avec le spectacle de fin d'année.
- Coordination des actions menées dans le cadre de la « semaine bleue »
- Participation à la gestion de la salle de vie communautaire
- Informations sociales

4.2 Les recettes du C.C.A.S.

- Subvention d'équilibre de la ville d'Epernon
- Quêtes réalisées lors des cérémonies de mariage
- Fermage bail M. Finet
- Dons

ANNEXE 1

Bilan des années précédentes

<u>Dossiers CASEL</u> (demandes de secours)	<u>Bons alimentaires</u>
2019 : 1 889,98 € pour 9 dossiers	2019 : 4 950 €
2020 : 2 353,89 € pour 10 dossiers	2020 : 6 450 €
2021 : 2 348,50 € pour 7 dossiers	2021 : 4 200 €
2022 : 2 541,32 € pour 11 dossiers	2022 : 5 190 €
2023 : 3 048,39 € pour 8 dossiers	2023 : 3 600 €